Initiatives ministérielles

autres syndicats, des gestionnaires, des clients et des simples citoyens qui cherchent à aller au travail ou à utiliser les services du gouvernement, auxquels ils ont droit.

[Traduction]

Il est temps que ces piquets de grève qui sont nuisibles et sont même devenus dangereux tombent et que nos employés reprennent le travail. Il est temps d'adopter le projet de loi C-29, de manière que la politique salariale des 0 et 3 p. 100 s'applique aussi à tous les autres groupes visés, soit: le premier ministre, le Cabinet fédéral, les députés, les sénateurs, les employés du Parlement, les membres des Forces armées canadiennes et de la GRC ainsi que les chefs et les employés d'autres organismes gouvernementaux sans vocation commerciale qui normalement ne sont pas financièrement autonomes.

Le projet de loi C-29 appliquerait les 0 et 3 p. 100 à 378 000 personnes du secteur public fédéral et non pas seulement aux 156 000 membres de l'AFPC.

Il est temps que tous les contribuables profitent de l'application du projet de loi C-29 et qu'on cesse de douter du plan de reprise économique annoncé dans le budget. Qu'on ne s'y méprenne pas, le plan de reprise marche bien. Je recommande donc à tous les députés d'adopter ce projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler du projet de loi pour une dernière fois et de souligner les répercussions très graves qu'il a, non seulement pour les employés visés, mais pour l'ensemble des Canadiens.

Il supprime en effet un droit démocratique fondamental à la négociation collective. Le Canada a reconnu ce droit dans des conventions internationales qu'il a signées et il a adopté des dispositions législatives prévoyant sa mise en application pour tous les travailleurs canadiens d'un océan à l'autre. Ce droit est entré en vigueur pour les employés de la fonction publique en 1967, sous le gouvernement de l'honorable Lester B. Pearson, et il n'a jamais été révoqué comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce n'est pas le fruit du hasard si l'opposition au projet de loi est aussi venue de syndicats d'autres secteurs publics comme les gouvernements provinciaux et les municipalités, de la Fédération des enseignants, de nombreux syndicats qui représentent les professeurs et de syndicats du secteur privé.

• (1040)

Ceux qui connaissent un peu l'histoire des relations de travail savent que ce sont uniquement les actions des

travailleurs qui ont fait qu'on a cessé d'envoyer des enfants de 10 ans dans les mines, qui ont permis aux employés de travailler quotidiennement un nombre raisonnable d'heures et d'avoir un peu de temps pour leur vie personnelle et familiale, qui leur ont permis d'obtenir des conditions de travail décentes, sécuritaires et saines au lieu de risquer leur vie pour simplement avoir un emploi, qui leur ont permis d'utiliser leur travail pour pouvoir se ménager une vie décente et qui leur ont au moins permis de survivre grâce à l'argent que leur rapportait leur travail.

Le droit à la négociation collective confère au simple travailleur qui dépend des autres pour nourrir sa famille, pour se loger et pour se vêtir un pouvoir limité, certes, mais qui compense l'énorme emprise économique qu'un employeur a sur sa vie et sur celle de sa famille.

Les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter lorsque le gouvernement peut, comme il le fait avec ce projet de loi, annuler cavalièrement n'importe quel droit démocratique fondamental pour une période de deux ans.

C'est ce que le gouvernement a fait le soir où il a présenté son budget, le 26 février dernier. Il a sonné le glas de la négociation collective. Il a dit qu'il n'était pas intéressé à faire intervenir une tierce partie qui pourrait, à titre de médiateur, d'arbitre ou de conciliateur, évaluer objectivement si le gouvernement agit de façon responsable et équitable.

Dès le 26 février, le gouvernement a rejeté toute possibilité d'un règlement pacifique et raisonnable entre lui et ses employés. Je tiens à souligner que les employés n'ont jamais refusé de se conformer à la politique économique du gouvernement. Ils ont simplement dit qu'il y avait d'autres aspects à négocier et qu'ils voulaient pouvoir prendre place à la table des négociations pour les négocier.

Le ministre a parlé de nombreuses répercussions de la grève, mais il refuse carrément de reconnaître sa responsabilité à l'égard de cette grève. Tous les Canadiens savent que, jamais dans l'histoire du Canada, un gouvernement n'a été aussi impopulaire dans les sondages que le gouvernement actuel. Celui-ci cherche désespérément à s'accrocher au peu de popularité qui lui reste et à accroître cette popularité coûte que coûte. Il ne se préoccupe absolument pas de ceux qu'il écorche au passage.

Il a écorché au passage non seulement ses propres employés, mais les petites entreprises qui dépendent de la livraison de marchandises et de l'exécution de services, les personnes qui voyagent, que ce soit pour affaires ou pour des raisons familiales. Comme le ministre l'a dit, les patients dans les hôpitaux, nos anciens combattants, en